



Centre Culturel Communal du Château

SAISON 2026-2027



Règlement intérieur et Tarifs

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles de base pour un bon fonctionnement des activités du Centre Culturel.

ARTICLE 1 - Début de la saison culturelle

La saison culturelle débutera le **lundi 7 septembre 2026** pour les activités musicales et le **lundi 14 septembre 2026** pour les activités de danse.

La saison culturelle comprend 32 séances.

ARTICLE 2 – Inscriptions

Les inscriptions aux activités s'effectuent directement auprès du **Service Culturel**.

Tout participant s'engage à fournir l'ensemble des pièces obligatoires lors du dépôt de son dossier d'inscription.

Seuls les élèves dont le dossier est complet sont autorisés à suivre les cours.

ARTICLE 3 -Cours d'essai

Cours individuels

Aucun cours d'essai n'est proposé pour les cours individuels.

Cours collectifs

Un cours d'essai est autorisé jusqu'à la fin du mois de septembre, sur inscription préalable auprès du professeur.

ARTICLE 4 - Tarifs Gréasque et Tarif extérieur saison 2026/2027

	TARIF GREASQUEENS		TARIF EXTERIEUR	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
MUSIQUE : PIANO 30 MINUTES	160 €	480 €	195 €	585 €
PIANO 45 MINUTES	210 €	630 €	260 €	780 €
GUIARE 30 MINUTES	160 €	480 €	195 €	585 €
GUIARE 45 MINUTES	210 €	630 €	260 €	780 €
BATTERIE 45 MINUTES	210 €	630 €	260 €	780 €

Tarifs réduits (par trimestre) réservés aux Gréasquéens, selon le quotient familial :

Renseignement auprès de la Mairie Annexe, justificatif requis.

Un justificatif du quotient familial en cours de validité devra être fourni lors de l'inscription.

SOPHROLOGIE :	TARIF GREASQUEENS		TARIF EXTERIEUR	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
ADULTES - 1H30	80 €	240 €	100 €	300 €

8 participants minimum



Centre Culturel Communal du Château

SAISON 2026-2027



Règlement intérieur et Tarifs

CHANT :*(Cours collectifs et sous-
réserve de participants)*

	TARIF	
	Trimestre	Année
ATELIER COLLECTIF ENFANTS/ ADOS 1H00	140 €	420 €
ATELIER COLLECTIF ADULTES 1H00	180 €	540 €
CHANT INDIV 45 MIN	250 €	750 €
EVEIL MUSICAL 4/5 ans 45 MIN	100 €	300 €

DANSE :*(sous réserve de
participants)*

	TARIF	
	Trimestre	Année
1h de cours par semaine	100 €	300 €
1h15 de cours par semaine	110 €	330 €
2h00 de cours par semaine	160 €	480 €
3h00 de cours par semaine	210 €	630 €

ARTICLE 5 – La facturation : Les activités du château sont gérées par la municipalité.

La facturation est établie tous les trimestres et vous sera envoyée par courrier ou par mail suivant votre choix.

Les règlements s'effectueront uniquement par le biais du portail de paiement. Un courriel vous sera adressé en début d'année, accompagné de vos codes d'accès, afin de vous permettre d'effectuer vos paiements en ligne.

Portail de paiement : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeGreasque13850/accueil>

Le paiement est éligible sous huitaine à réception de la facturation trimestrielle en décembre 2026, mars 2027 et juin 2027.

Une remise familiale de 10,00 € par trimestre est accordée à partir du 2^e participant d'une même famille, sur l'activité la moins chère.

Modalités de règlement de votre cotisation	
Par carte Bancaire via le portail de paiement	https://portail.bergerlevrault.fr/MairieDeGreasque13850/accueil
Participation : Chèque Vacances ANCV E-PASS Jeunes	Versement de la participation ANCV avant le 31/12/2026 Au-delà de cette date, aucune participation ne sera possible
Participation CE	Le devis vous sera envoyé sur demande (pièce à fournir)



Centre Culturel Communal du Château

SAISON 2026-2027



Règlement intérieur et Tarifs

Participation CCAS	Un dossier de demande d'aide financière doit être déposé auprès du CCAS pour les Gréasquéens dont le QF < 300€ avant le 30/09/2026 (Pièce à fournir)
--------------------	--

ARTICLE 6 – : Les personnes pratiquant une ou plusieurs activités **s'engagent à l'année** et doivent être à jour des cotisations précédentes.

Si le règlement n'intervient pas malgré un premier rappel, les sommes à devoir seront automatiquement mises en recouvrement.

ARTICLE 7 – Certaines activités pourront donner lieu à une demande de participation supplémentaire exceptionnelle. Exemple : Livre de partition pour les cours de musique.

ARTICLE 8 – : Absence. Chaque participant s'engage à suivre les cours avec assiduité pour ne pas gêner la progression du travail de l'année. En cas d'absence, il convient de prévenir le professeur. **En aucun cas, les absences ne seront déduites ni remboursées.**

ARTICLE 9 – : Résiliation : Les résiliations pour longue maladie et pour déménagement à plus de 30 km pourront faire l'objet d'une régularisation uniquement sur le dernier trimestre par une demande écrite et justifiée avant avril 2027 (**certificat médical ou attestation de nouvelle domiciliation**). Toute information après cette date ne pourra faire l'objet d'une régularisation sur la saison, **l'engagement et sur la saison complète de septembre 2026 à juillet 2027.**

ARTICLE 10 – : Respect des consignes. Le participant s'engage à respecter le matériel et l'état des locaux municipaux. La pratique des cours dans le studio de danse du Centre Culturel Communal du Château devra se faire sans chaussure. Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment (cigarette et cigarette électronique). Il est demandé aux parents de ne pas stationner dans les couloirs et les salles d'attente en période de restriction sanitaire.

ARTICLE 11 – : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

« Mention "Lu et approuvé" »

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :



A déposer en Mairie Annexe

Centre Culturel Communal du Château

SAISON 2026-2027



Règlement intérieur et Tarifs